



Retrouvez aussi des informations sur
la page internet de Wuenheim :
<http://wuenheim.free.fr>

COMMUNE DE WUENHEIM

INFORMATIONS AUX HABITANTS

SEPTEMBRE 2020

ACTUALITES

ACTUALITES

STATIONNEMENT ABORDS DES
ECOLES

LOCATION LOGEMENT 86 RUE
PRINCIPALE (ancien local CCM)

MODIFICATION DU STATIONNEMENT RUE
PRINCIPALE-PLACE DE LA MAIRIE-PLACE
DE GAULLE

MANIFESTATION

51^{ème} FETE DU VIN NOUVEAU

INFORMATIONS UTILES

ACTIVITE MAINTIEN EN FORME

ACTIVITE « BRICOLAGE » AU FOYER
PAROISSIAL « SAINT-GILLES »

LE RISQUE DE MERULE DANS LE
BATIMENT

QUELQUES CONSEILS POUR
JARDINER DURABLEMENT

ENTRETIEN DES BERGES DE COURS
D'EAU : CONSEILS AUX RIVERAINS

STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES : RAPPEL :

Le stationnement est interdit aux
abords des écoles jusqu'à nouvel
ordre.

Les parents voudront bien privilégier
le stationnement sur la place de la salle
des fêtes et rejoindre les écoles, à pied,
par la rue de l'Eglise.

Par ailleurs, l'accès à l'arrêt de bus,
place de Gaulle, ne devra pas être
entravé par le stationnement de
véhicules. Il est recommandé de rouler
à pas sur cette place et à ses abords.

LOCATION DU LOGEMENT, 86, Rue Principale (ancien Crédit Mutuel) :

Le logement situé au premier étage du
86, Rue Principale sera mis en location
le 01/10/2020. Il répond aux
caractéristiques suivantes :

77 m²

4 pièces – cuisine – salle de bains –
WC – 1 local de rangement + un
garage

chauffage individuel au gaz

Le loyer, hors charges, est de 605,72 €,
révisable tous les ans selon l'indice de
référence des loyers.

Les personnes intéressées voudront
bien retirer le dossier adéquat au
secrétariat de la mairie durant les
horaires d'ouverture au public dans les
plus brefs délais. Retour du dossier
 dûment complété pour le **25
septembre 2020 au plus tard.**

MODIFICATION DU STATIONNEMENT RUE PRINCIPALE – PLACE DE LA MAIRIE ET PLACE DE GAULLE : PERENNISATION DES ARRETES PROVISOIRES DU 23/10/2019 : RAPPEL

Afin de pallier le dysfonctionnement
du stationnement dans la rue
Principale (tronçon écoles-chapelle),

de renforcer la sécurité et de favoriser la
mixité de la « zone 30 », le Conseil
Municipal, par délibération en date du
23/09/2019, a décidé d'adapter les règles
de stationnement, sur la base de l'étude
réalisée.

Ainsi, cette réglementation a fait l'objet
d'une phase expérimentale de 3 mois du
05 novembre 2019 au 05 février 2020.
Quatre courriers émanant d'habitants du
village ont été réceptionnés en mairie.

Après examen de ces courriers par la
Commission « Voirie-Environnement-
Cadre de Vie et Fleurissement » en date
du 21 janvier 2020, et entretien en mairie
avec les personnes ayant écrit, cette
réglementation a été pérennisée par un
arrêté du Maire à compter du 05 février
2020 et se décomposera comme suit :

1) **12 espaces de stationnement**
dans la rue Principale sont créés entre la
rue de l'Eglise et la Chapelle du côté
impair de la rue avec interdiction de
stationner en dehors des places
matérialisées.

2) la bande piétonne matérialisée
du côté pair entre la rue de l'Eglise et la
Chapelle est maintenue ainsi que
l'interdiction de stationner (côté droit en
montant)

3) **2 espaces de stationnement**
« **dépose minute** » de **30 minutes** sont
créés devant la mairie. Ces
stationnements sont effectifs du lundi au
vendredi de 08h00 à 18h00 sauf les
week-ends et les jours fériés. Pensez à
apposer votre disque de stationnement.

4) la **Place de la Mairie** est mise en
« **zone bleue** » de **1h30 minutes** de
stationnement du lundi au vendredi entre
08h00 et 12h00 et entre 14h00 et 18h00
sauf les week-ends et les jours fériés.
Pensez à apposer votre disque de
stationnement.

La gendarmerie de Sultz ainsi que la
Brigade Verte sont chargées de faire
respecter les arrêtés pris et verbaliseront
si nécessaire.

MANIFESTATION

51^{ème} FETE DU VIN NOUVEAU

Suite à la pandémie de COVID 19 et à des règles sanitaires strictes, le Comité de l'Office Municipal des Sports et Loisirs (OMSL) a décidé d'annuler les festivités de la 51^{ème} Fête du Vin Nouveau des 26 et 27 septembre 2020.

INFORMATIONS UTILES

ACTIVITE MAINTIEN EN FORME :

L'activité « maintien en forme » par le service Animation APALIB, reprendra en octobre au PÔLE COMMUNAL, Rue Saint-Gilles à Wuenheim qui lui est mis à disposition.

Les personnes intéressées voudront bien contacter M. Julien GEIGER au 06.34.45.25.58 ou par mail jgeiger@apa.asso.fr.

Le cours de gymnastique douce consiste à raffermir les muscles, maintenir les acquis et faire des exercices pour favoriser l'équilibre, ce qui permet de lutter contre l'ostéoporose, de limiter les risques de chute, etc... Après un échauffement, l'animatrice proposera, selon les séances, un assouplissement des vertèbres jusqu'aux pieds, un renforcement des muscles (avec des ballons, des élastiques, des barres en plastique), une séance de respiration profonde, des jeux, de la relaxation.

ACTIVITE « BRICOLAGE » AU FOYER PAROISSIAL « SAINT-GILLES » :

L'atelier bricolage du mercredi reprendra comme les années précédentes.

Les séances ont lieu durant toute la période scolaire et ceci ponctuellement le mercredi de 13h30 à 16h30 au Foyer Paroissial « Saint-Gilles » de Wuenheim.

Cette activité concerne les enfants de l'école élémentaire, mais les « maternelles » débrouillards sont également les bienvenus. Il n'y a pas d'inscription à l'année, les enfants viennent librement les mercredis de leur choix.

Un programme trimestriel des divers bricolages et de leurs coûts est à la disposition des enfants (programme distribué à l'école ou retiré le mercredi au bricolage ou par mail si demande).

Pour tous renseignements, merci de contacter Mme Fabienne Garcette au 06 84 01 62 83

Adresse mail : fabienne.garcette@orange.fr

La date de reprise des séances n'est pas encore fixée suite à la pandémie de COVID 19.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES) : RAPPEL

Suite à des dépôts de lingettes dans le réseau d'assainissement (eaux usées), une pollution du ruisseau a été constatée à divers endroits (conduites bouchées) qui a nécessité l'intervention des services de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les lingettes dans les toilettes (WC). Nous vous demandons donc de bien vouloir les jeter dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles (Bac gris).

Contact activité maintien en forme:
Contact : 06.34.45.25.58 ou jgeiger@apa.asso.fr



Contact bricolage :
Mme Fabienne Garcette :
06.84.01.62.83
fabienne.garcette@orange.fr

CONCLUSION DES DONNEES ISSUES DU RADAR :

Les statistiques sont
régulièrement transmises à la
Gendarmerie Nationale.



RADAR DISSUASIF DE VITESSE : données récapitulatives et conclusions

Periode	lieu	Vitesse limite	Usager avec excès supérieur 30 km/h	Usager avec excès supérieur 50 km/h	Usager avec excès supérieur 70 km/h
24/02/2020 au 05/06/2020	rue de la Fonderie	30 km/h	49,36%	0,31%	-
16/06/2020 au 05/08/2020	Rue Principale	50 km/h	21,52 %	-	0,36 %

ACCES AUX BOÎTES AUX LETTRES :

Le taux d'abonnés aux journaux régionaux est en Alsace l'un des plus élevé de France et le portage du journal au domicile des abonnés est une spécificité alsacienne assurée chaque matin par des personnes dont les conditions de travail sont particulièrement difficiles et méconnues.

Trop souvent, les boîtes aux lettres sont éloignées des bords de route, ce qui complique la tâche des porteurs de journaux et les oblige à entrer dans les propriétés privées. D'autres ne répondent pas aux normes.

C'est pourquoi, nous vous rappelons que :

- la boîte aux lettres doit être impérativement implantée à l'entrée de la propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. L'endroit doit être libre d'accès et correctement éclairé et exempt de tout danger
- Pour les constructions après le 12 juillet 1979, les boîtes aux lettres doivent répondre aux normes NF D27-404 pour les boîtes aux lettres intérieures et NF D27-405 pour les boîtes aux lettres extérieures.

